

« Vie de la section départementale »

Élection du bureau départemental



Composition du bureau

Secrétariat départemental

• Co-secrétaires départementaux :

- Ivan Gâche,
- Lionel Quesne.

• Trésorière :

- Hélène Lachendrowiecz.

Membres du bureau

- Ariane Henry - *Certifiée S.E.S.* - Lycée Malraux (Allonnes)
- Claire Richet - *Certifiée documentaliste* - lycée Funay (Le Mans)
- Hélène Lachendrowiecz - *Certifiée hist-géo* - Collège Berthelot (Le Mans)
- Ivan Gâche - *Certifié physique et chimie* - Collège Henri Lefevre (Arnage)
- Laurent Blancs - *Certifié hist-géo* - Lycée Montesquieu (Le Mans)
- Lionel Quesne - *Certifié hist-géo* - Collège Les sources (Le Mans)
- Sophie Pereira - *Certifiée hist-géo* - Lycée Yourcenar (Le Mans)
- Thierry Mauny - *Agrégé SVT* - Cité scolaire d'Estournelles de Constant (La Flèche)
- Véronique Lallier - *CPE contractuelle* - Collège René Cassin (Ballon)
- Xavier Hill - *Agrégé SVT* - TZR Sarthe



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

SECOND DEGRÉ 72

Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°81

juillet 2012

Prix : 0,5 €

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1
De nouvelles et vives inquiétudes pour le Ronceray - Retraites à 60 ans. Pour qui ?	p. 2
Refusons les heures sup maintenant	p. 3
Vie de la section départementale	p. 4

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
03/07/2012



L'ÉDITO : Au milieu du gué

Le printemps a apporté la bouffée d'air frais tant attendue. Cette saison, qui est celle des grands ménages, nous a permis de nous débarasser des Chatel et consorts qui ne rêvaient que d'aligner sans ménagement l'école sur le modèle du management. Allez, hop, tout ça, à la poubelle !

Il est par ailleurs indéniable que les nouveaux venus affichent des intentions nettement moins hostiles à notre égard. Dans sa lettre adressée aux personnels, le ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, énonce des principes auxquels nous ne pouvons que souscrire. C'est le cas quand il affirme, par exemple, que « tous les enfants peuvent réussir ». Nous ne pouvons aussi que nous réjouir de la volonté affichée de construire enfin vraiment « le collège unique » et du désaveu du dispositif DIMA¹ et du programme ECLAIR.

Cependant, nous déplorons que le ministre n'ait pas marqué de plus nettes ruptures avec des réformes fortement contestées par les personnels. Nous attendons ainsi de toute urgence une révision en profondeur de la réforme du lycée, une remise à plat de la réforme des voies générales et technologiques (qui ne peut se résumer à un meilleur accompagnement des personnels) et une suspension du Livret personnel

de compétences (que le ministre juge pourtant « inutilement complexe »).

En outre, le ministre a annoncé des mesures de recrutements dans le second degré. Certaines seraient de nature à améliorer l'encadrement des élèves en augmentant le nombre d'adultes dans les établissements (AED, AVS, CPE). D'autres pourraient pallier les effets de la crise de recrutement au niveau du CAPES... si les chiffres étaient à la hauteur des besoins. Or l'annonce du 26 juin ne fait mention que de 280 enseignants et de 75 CPE ! Soit 355 postes pour tous les établissements de France. Une goutte d'eau au regard de l'océan des postes supprimés depuis 5 ans ! Compte tenu de la faiblesse des volumes évoqués, il ne peut s'agir là que d'une première étape dans les créations de postes indispensables pour faire face aux immenses insuffisances du système qui ne manqueront pas de se rappeler à notre bon souvenir dès septembre.

D'ici là le bureau du SNES-FSU 72 attend des avancées significatives et vous souhaite d'excellentes vacances.

¹ - Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance

De nouvelles et vives inquiétudes pour le collège du Ronceray

par Lionel Quesne

Le lundi 11 juin une délégation des personnels du Collège des Sources est allée porter à l'Inspection académique, la revendication qu'ils avaient déjà défendue il y a un an avec ceux du Ronceray, à savoir qu'il y ait de nouveau un(e) principal(e) par établissement.

La réponse du Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) fut sans ambages : « A la rentrée prochaine le dispositif actuel est maintenu ».

Dans la foulée le DASEN a cependant annoncé qu'il ne s'agissait pas d'une disposition faite pour durer. « Il y aura des décisions à prendre pour la rentrée 2013 » précisa-t-il.

De quoi est-il question ? Des effectifs jugés trop faibles et d'une démographie estimée déclinante au collège du Ronceray. Il perdra une fois de plus deux divisions à la rentrée 2012. « Pour une simple question de bon sens cette situation ne peut pas perdurer » martèle le DASEN.

On comprend donc que le collège du Ronceray est très sérieusement menacé de fermeture. Et, bien évidemment, une fois fermé, il n'aura plus besoin de principal. Celui des Sources pourra donc revenir dans son établissement à temps complet, dès la rentrée 2013 laisse entendre le DASEN.

Quand il est rappelé que l'annonce d'une durée maximum d'un an pour la direction commune a déjà été

formulée l'an dernier et qu'elle n'a pas été respectée, le DASEN lance sur un ton qui se voudrait de plaisanterie : « mais ça devait être bouclé en un an ! »

Qu'est-ce à dire ? Cela laisse assez clairement entendre que la mission de M. Bougardier (l'actuel principal volant) était donc celle-ci : il devait vider le site du Ronceray de ses deux collèges (le Ronceray proprement dit et Anne Frank) après avoir transformé A. Frank en EPLE. Et qu'il avait une année pour le faire. Mais comme il n'a pas fini le boulot, il doit donc rempiler.

Pour le collège Anne Frank, la mission sera a priori remplie après les vacances de Noël, date à laquelle, si tout se passe comme prévu, cet établissement aura intégré le site de Val d'Huisne. Il est entendu que le Principal de Val d'Huisne assumera alors aussi la direction d'Anne Frank.

Pour le Ronceray, la question reste posée et elle doit l'être à l'ensemble des acteurs : parents et personnels du collège du Ronceray mais aussi des écoles du secteur et, plus largement à toutes les personnes dépendant des collèges des quartiers sud du Mans. L'avenir ne doit pas se décider sans elles. Pour cela le Snes 72, avec la FSU organisera une large concertation dans les premières semaines de septembre.

trimestres cotisés avant la fin de l'année civile de son vingtième anniversaire, ramené à 4 pour ceux qui sont nés au dernier trimestre) ;

- justifier d'une durée d'assurance égale à la durée requise pour sa génération (164 trimestres pour ceux qui sont nés en 1952, 165 pour les natifs de 1953 ou 1954...) pour la quasi-totalité cette durée d'assurance devra « avoir donné lieu à cotisation » de la part de l'intéressé.

Pour plus de précision, voir la note sur le site du Snes (<http://www.snes.edu>). Elle sera mise à jour quand le texte du projet de décret sera connu.

Ce dispositif sera accessible aux fonctionnaires comme aux assurés du régime général, et applicable à compter du 1er novembre.

Refusons les heures sup maintenant

Quelques rappels pratiques

Avec la préparation de la rentrée, les mauvaises surprises arrivent. Il est encore possible de refuser les heures sup quand elles dépassent l'heure imposable, y compris pour les TZR affectés à l'année.

C'est le chef d'établissement qui est responsable de l'organisation des services, c'est donc lui qui répartit les services.

HSA / Heures supplémentaires années

- Une seule heure est imposable (voir décret n°99-880 du 13 octobre 1999). Les heures de décharge (première chaire, pondération,) doivent être comptabilisées dans le service et peuvent donner lieu à une HSA.

- Un enseignant à temps partiel ne peut recevoir d'HSA mais la quotité de temps partiel peut être modifiée

Comment agir maintenant ?

Faire respecter les décrets de 1950 et de 1999

Réduction des maxima de service : heures de vaisselle, de labo, de cabinet, de première chaire... Nous devons exiger, chaque fois que nécessaire que ces heures viennent en déduction du maximum de service. Par exemple un certifié bénéficiant d'une heure de 1ère chaire a un maximum de service de 17h. Il peut donc refuser la 19ème heure. Nous devons rester vigilants et exiger que les chefs d'établissements respectent les vœux des collègues qui demandent à limiter les HS.

Des engagements à refuser les heures sup peuvent être pris collectivement ou individuellement dans les établissements. En refusant l'imposition d'heures supplémentaires, les enseignants ne sont pas en faute. Non seulement ils défendent la qualité de leur enseignement, font respecter un statut de plus en plus menacé, ils contribuent en plus à éviter une mesure de carte scolaire ou un complément de service à un collègue.

Il est clair que, dans ces conditions, des classes se retrouveront sans enseignant dans certaines disciplines. Il est alors important de ne pas céder aux éventuelles pressions du chef d'établissement et de rester solidaires. Il faut que le Rectorat soit mis devant ses responsabilités.

(sauf pour les 80 % à 14 h 40 - voir <http://www.snes.edu/Professeur-certifie-puis-je.html>).

HSE

On ne peut imposer aucune HSE. Toute heure supplémentaire faite tout au long de l'année doit être rémunérée sous forme d'HSA.

La rémunération des HS est indépendante de l'échelon et (sauf pour les tout premiers échelons) inférieure à la rémunération d'une heure incluse dans le service. La première HSA est majorée de 20 %

Fin de la défiscalisation des HSA

Un collectif budgétaire, attendu début juillet, devrait annuler la défiscalisation des heures supplémentaires.

Quelques modèles de courrier

Lettre au Recteur : Refus d'heures supplémentaires
À Monsieur le Recteur
S/c Monsieur le Principal (Proviseur) de
Monsieur le Recteur,
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que je n'effectuerai aucune heure supplémentaire année (HSA) au delà de la seule heure qui peut m'être réglementairement imposée.

En vous remerciant de prendre en compte cette information, je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, mes salutations respectueuses

Lettre au Recteur : demande de moyens en heures postes

À Monsieur le Recteur
S/c Monsieur le Principal (Proviseur) de
Monsieur le Recteur,
En date du, les collègues de notre discipline (.....) vous signifient leur refus d'effectuer des HSA au delà de la seule heure que vous pouvez réglementairement imposer. Notre conseil d'enseignement a procédé à la répartition des services en fonction de cette réalité incontournable. En conséquence, il apparaît la nécessité pour vous d'octroyer des moyens supplémentaires pour notre discipline : BMP deheures.

Nous ne doutons pas que, dans un souci de bon fonctionnement du service public d'éducation, vous tiendrez compte de cette réalité et de cette demande, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses